



MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

**Quatorzième session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de
la Cour pénale internationale**

Débat général

**Discours de Madame le Ministre de la Justice et des
Droits de l'Homme, Garde des Sceaux**

La Haye, le 19 novembre 2015

Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties de la Cour pénale internationale,

Madame la Présidente de la Cour,

Madame le Procureur de la Cour,

Monsieur le Greffier de la Cour,

Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des Etats parties,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord d'adresser mes chaleureuses félicitations et mes sincères remerciements au Gouvernement du Royaume des Pays-Bas pour les facilités et la grande attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée à La Haye.

Je voudrais également adresser mes chaleureuses félicitations au Président de l'Assemblée des Etats parties pour son engagement constant et soutenu en faveur des Droits de l'Homme depuis des décennies. Je suis persuadée que sous son leadership, les relations entre la CPI et les Etats parties seront renforcées.

C'est avec honneur et privilège que je m'adresse à la 14^{ème} session de l'Assemblée des Etats Parties de la Cour pénale internationale, au nom de mon pays, la République du Mali.

Faut-il rappeler que la communauté internationale a accueilli avec enthousiasme l'adoption, le 17 juillet 1998, du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale. Pour sa part, le Mali a ratifié le Statut de

Rome dès le 16 août 2000, devenant alors Etat partie à la Cour pénale internationale et figurant parmi les premiers signataires de ce traité. Au Mali, nous sommes persuadés de l'importance de cette juridiction, dont l'action est déterminante dans la prévention et la sanction des crimes les plus graves.

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

Vous conviendrez avec moi que l'aspiration du peuple malien et du Gouvernement à une justice impartiale et crédible est d'autant plus légitime et fondée que notre pays a, malheureusement, été le théâtre, depuis 2012, des crimes les plus graves en particulier dans sa partie septentrionale.

En effet, de paisibles populations ont subi les pires atrocités ayant consisté en des exécutions sommaires, des viols, des amputations et destructions d'édifices de culte et de monuments historiques.

Cette barbarie vécue par nos populations, qui trouve encore des échos sous d'autres cieux, est hélas d'une actualité récente. La situation actuelle de multiplication des crimes les plus abominables justifie l'action judiciaire de la Cour pénale internationale qui est complémentaire de l'action politique voire sécuritaire de lutte contre les auteurs de ces atrocités.

Mesdames et Messieurs

Quatre ans seulement après l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale, le nombre de ratifications requis pour l'entrée en vigueur du texte fut acquis et notre Cour est devenue effective le 1^{er} juillet 2002.

La Cour vient ainsi renforcer le système international de protection des individus et de l'ordre public international.

Tout en se félicitant de cette avancée significative, le Mali a ratifié le 8 juillet 2004 l'Accord sur les Privilèges et Immunités de la CPI et signé le 13 janvier 2012 l'Accord concernant l'exécution des peines prononcées par la Cour.

Cela traduit la volonté du Gouvernement du Mali d'inscrire son action dans une dynamique de coopération avec la Cour en vue de contribuer à son efficacité.

Le Mali a une conscience aiguë de son rôle dans la réussite de la mission de la CPI. C'est pourquoi, le Gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour renforcer le système judiciaire national afin de l'adapter aux nouveaux défis liés au terrorisme commis par des individus très mobiles et employant des méthodes sophistiquées.

Dans ce sens, le Mali a engagé une réforme de son dispositif institutionnel et juridique pour permettre aux juridictions nationales de s'attaquer à ces nouveaux défis. Il s'agit entre autres de la relecture du code pénal, du code de procédure pénale et de la création d'un pôle judiciaire spécialisé ayant une compétence nationale en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous savons qu'aucun pays ni aucun système judiciaire national ne peut venir seul à bout des nouveaux défis de la lutte contre l'impunité. Cette lutte nécessite une coopération et une solidarité de tous les Etats et de tous les systèmes judiciaires, aussi bien nationaux qu'internationaux. Le

Mali s'inscrit résolument dans cette voie et appelle de ses vœux le renforcement de cette dynamique.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le monde contemporain fait face à de nombreux défis sécuritaires. Les populations civiles sont devenues des cibles d'actions violentes et barbares, comme l'illustrent les récents attentats commis à Paris. Nous condamnons fermement ces actes odieux et exprimons notre forte solidarité au peuple français dont nous partageons la peine.

Il est impératif que ces défis soient également pris en charge par une justice effective et efficace au plan national et de façon complémentaire avec la CPI.

L'Etat de droit et la lutte contre l'impunité ne doivent pas être considérés comme de simples choix isolés. Ils sont à la fois des éléments indissociables et des impératifs pour une société démocratique, soucieuse d'assurer la paix, la sécurité et le développement.

C'est cette approche que nous avons adoptée au Mali, parce que nous sommes convaincus qu'une paix sociale durable passe nécessairement par la promotion et la protection des valeurs d'égalité, de justice et d'Etat de droit.

C'est la volonté commune du peuple malien qui a valu la signature le 15 mai et le 20 juin 2015 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Nous sommes actuellement engagés dans la mise en œuvre de cet accord avec l'accompagnement de la communauté internationale à laquelle nous réitérons notre profonde gratitude.

Cet accord a prescrit la non-amnistie pour les auteurs de crimes de guerre, crimes contre l'Humanité et violations graves des Droits de l'homme, y compris des violences sur les femmes, les filles et les enfants, liés au conflit. En effet, l'accord prévoit la création d'une commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur tous ces faits criminels.

La réconciliation nationale ne peut et ne doit favoriser l'impunité car une société basée sur l'impunité reste un terreau favorable aux frustrations et perpétue le cycle de la vengeance et de la violence.

Le Mali déploie d'immenses efforts pour renforcer ses capacités en matière judiciaire et sécuritaire. Il existe néanmoins des défis à relever, en particulier dans le Nord du pays.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est face à cette situation d'insécurité que le Mali a saisi le Procureur de la Cour pénale internationale pour diligenter une enquête.

Grâce aux efforts de la Cour, un premier suspect a été arrêté et transféré à La Haye le 25 septembre 2015.

Je voudrais saisir cette opportunité pour adresser mes sincères félicitations à Madame le Procureur Fatou Bensouda pour son leadership, sa grande détermination et son engagement pour une justice efficace, indépendante et impartiale. Le Bureau du Procureur a tout le soutien du Gouvernement du Mali.

Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Cour pénale internationale est notre Institution à tous. Elle est l'expression de notre adhésion commune aux valeurs de justice. Elle traduit notre volonté partagée de dénoncer collectivement les crimes de masse et de nous assurer que les responsables soient traduits en justice.

Je voudrais, pour terminer mes propos, exprimer de nouveau toute la satisfaction et tout le soutien du Mali à l'endroit de la Cour pénale internationale. Nous affirmons notre volonté de faire valoir la justice pénale internationale partout pour traquer les bourreaux de nos populations et soulager leur peine et celle de leurs proches. C'est notre combat.

Ce combat est et doit être celui de toutes les Nations éprises de paix et de justice.

Je vous remercie de votre aimable attention.